BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1377

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

451 043 426 RCS Paris.
CRECHINTER.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5600010.00 EUR.
Adresse : 31, boulevard de La Tour-Maubourg, 75007 Paris.
Précédent propriétaire : 500 156 419 RCS Paris. **SOCIETE DE PARTICIPATION FRANCAISE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CRECHINTER Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 31 boulevard de La Tour-Maubourg 75007 Paris Capital : 5600010.00 EUR Numéro unique d'identification : 451043426 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : SOCIETE DE PARTICIPATION FRANCAISE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 31 boulevard de La Tour-Maubourg 75007 Paris Capital : 582.00 EUR Numéro unique d'identification : 500156419 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 6309650.00 EUR - passif de 2735884.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange s'établit à environ 1 action de la Société Absorbante pour 7,76585086 actions de la Société Absorbée. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du code de commerce il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante, soit 262.693.455 actions de la Société Absorbée. En rémunération de l'actif net apporté, la Société Absorbante devra créer 35.207.428,15 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,0505641256 € chacune au profit des associés de la Société Absorbée autres que la Société Absorbante. En conséquence, la Société Absorbante augmentera son capital social de 1.780.232,81 € pour le porter à 3.531.378,15 €. Montant de la prime de fusion / scission : 42387.85 EUR. Date du projet commun de fusion : 18.06.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CRECHINTER : 19.06.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société SOCIETE DE PARTICIPATION FRANCAISE : 19.06.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..